

## Rapport du Président

Commission Permanente du  
vendredi 15 novembre 2013

**Service instructeur**  
Service Développement Culturel

N° CP-2013-10-7-4

**Service consulté**

### **PROGRAMMATION DES AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE- PROCEDURE CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE**

Résumé : Dans le cadre de l'aide aux bâtiments à vocation culturelle, il vous est proposé de :

- programmer définitivement une opération retenue dans le Contrat de Territoire de Vie Piémont, Val d'Argent, Pays Welche (2010-2013) pour un montant de 54 829 € ;
- proroger d'un an le délai de validité de la subvention de 27 000 € allouée à la Ville de Sainte-Marie-aux-Mines par délibération du 18 octobre 2011 pour la réfection du théâtre municipal, opération inscrite au CTV 2010-2013 (fiche 412) afin que celle-ci puisse être versée jusqu'au 31 décembre 2014.

Dans le cadre des investissements réalisés dans les locaux à vocation culturelle, des autorisations de programme pour un montant total de 654 100 € sont inscrites au programme D 213 pour 2013, dont :

- ▶ 554 100 € pour les opérations retenues dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2010-2013 (370 000 € au BP et 184 100 € à la DM1) ;
- ▶ 10 000 € pour les projets éligibles au titre du Guide des Aides (GDA) (équipements des salles culturelles développant une programmation culturelle majoritairement professionnelle et équipement de studios de répétition pour la pratique des Musiques Actuelles).

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour engager en 2013 les subventions départementales dans la limite de l'autorisation de programme votée et à ce jour le volume d'engagement pour les projets retenus dans les CTV s'élève à 441 600 €.

Au titre du présent rapport, il vous est proposé d'engager définitivement une opération retenue dans le Contrat de Territoire de Vie Piémont, Val d'Argent, Pays Welche (2010-2013) adopté lors de la révision à mi-parcours par délibération du 7 décembre 2011 (Rapport CG 2011-5-5-3) et pour lequel la Commission de la Culture et du Patrimoine a donné un accord de principe favorable au cours de sa réunion du 18 octobre 2013.

## **1) Le Contrat de Territoire de Vie du Piémont, Val d'Argent, Pays Welche (2010-2013)**

Signé le 16 décembre 2011, le CTV du Piémont, Val d'Argent, Pays Welche prévoit dans son axe 4.1 « Optimiser et moderniser les équipements culturels existants », la rénovation de la salle de spectacle de l'ancienne Maison des Œuvres à Sainte-Croix-aux-Mines (fiche 413).

Propriété communale, la Commune a souhaité rénover cette salle dont la gestion est assurée par l'association locale ATRMO (Association Théâtrale pour la Rénovation de la Maison des Œuvres) en vue de son utilisation à des fins culturelles (théâtre, concert de musique, de chant...).

La Commission de la Culture et du Patrimoine, saisie du dossier, au cours de sa réunion du 16 mai 2011, avait donné un accord de principe à une intervention départementale de 60 000 € représentant 13,4 % de la dépense subventionnable (DS) initialement estimée dans la fiche projet à 448 335 € HT (cf. CTV adopté le 5 novembre 2010 et CTV de mi-parcours validé le 7 décembre 2011).

La Commune de Sainte-Croix-aux-Mines vient de faire parvenir au Département un dossier actualisé du projet comportant notamment une nouvelle estimation des travaux sur le bâtiment qui a été ramenée à 409 176 € HT ainsi que le plan de financement adopté par délibération du Conseil Municipal du 8 juillet 2013, qui prévoit, outre une aide régionale de 38 595 €, une intervention financière de la Communauté de Communes du Val d'Argent de 150 000 €.

La Commission de la Culture et du Patrimoine a donné un avis favorable à la prise en compte de la nouvelle estimation, et il vous est proposé d'engager définitivement la participation départementale, qui sur la base d'un taux d'intervention de 13,4 % prévu dans le CTV, s'élèvera à **54 829 €**, la commune de Sainte-Croix-aux-Mines ayant transmis récemment au Département l'attestation de démarrage des travaux.

## **2) Prolongation d'un an de la validité d'une subvention allouée en 2011 et dont le paiement ne pourra intervenir en 2013**

Par délibération de la Commission Permanente du 18 octobre 2011 (CP-2011-10-7-3), une subvention de 27 000 € avait été allouée à la Ville de Sainte-Marie-aux-Mines pour la rénovation du Théâtre municipal, opération inscrite dans le CTV Piémont, Val d'Argent, Pays Welche 2010-2013 (fiche projet n° 412).

Le règlement en vigueur pour les CTV prévoit que les subventions sont valables jusqu'à la fin de la 2<sup>ème</sup> année de la notification, soit pour le présent dossier, jusqu'au 31 décembre 2013.

Or, par lettre du 2 septembre 2013, la Ville de Sainte-Marie-aux-Mines a sollicité une prorogation d'un an du délai de validité de la subvention de 27 000 € allouée le 18 octobre 2011, suite à des retards pris pour la réalisation de certains travaux éligibles au titre de l'aide départementale.

En effet, la maîtrise d'œuvre, initialement prévue en régie, a dû être confiée à un architecte habilité, certains éléments du théâtre étant inscrits au titre des bâtiments historiques. Par ailleurs, en 2012, la commune a dû prioriser le remplacement de la table de mixage devenu urgent, matériel inclus dans le projet de rénovation. Enfin, la demande de permis de construire et la procédure de marché ont pu être lancées en juin 2013, suite à une infructuosité, une relance va être faite en novembre, intégrant les modifications éventuelles de la DRAC.

Compte-tenu de ce qui précède, il vous est proposé :

- de proroger le délai de validité de la subvention jusqu'au 31 décembre 2014
- d'autoriser le versement de la subvention au maître d'ouvrage jusqu'à cette date.

Dans l'hypothèse de la validation de ces propositions, les crédits seraient prélevés sur le programme D213, Imputation 204-311-204142-22921-371.

-o-O-o-

Au vu de ce qui précède, je vous sollicite pour :

- attribuer une subvention de 54 829 € à la Ville de Sainte-Croix-aux-Mines telle que récapitulée dans le tableau annexé au présent rapport et qui comporte les cofinancements de nos partenaires collectivités territoriales ;
- autoriser son versement, étant précisé que le montant nécessaire sera prélevé, le moment venu, sur les crédits inscrits au budget du Département au Programme D213, Imputation 204-311-204142-22921-371 ;
- proroger le délai de validité de la subvention de 27 000 € allouée à la Ville de Sainte-Marie-aux-Mines pour la rénovation du théâtre, jusqu'au 31 décembre 2014 ;
- autoriser le versement de la subvention au maître d'ouvrage jusqu'à cette date.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'r' below the vertical line.

Charles BUTTNER

**DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 15 NOVEMBRE 2013**

**Bâtiments à vocation culturelle  
Procédure Contrat de Territoire de Vie**

**Contrat de Territoire de Vie du Piémont, Val d'Argent, Pays Welche 2010 -2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable HT	Taux	Montant de la subvention
BVC03065	<p><b>VILLE DE SAINTE CROIX AUX MINES</b> Rénovation de la salle des spectacles de l'ancienne Maison des Oeuvres</p> <p>Fiche descriptive n° 413 annexée au CTV</p> <p>Avis de la commission de la Culture et du Patrimoine du 18 octobre 2013</p> <p>Cofinancement :                                              CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 38 595 €                                              COMMUNAUTES DES COMMUNES                                              DU VAL D'ARGENT : 150 000 €</p>	409 176€	13.4%	54 829 €

**TOTAL : 54 829 €**